

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01068
Numéro SIREN : 841 624 414
Nom ou dénomination : ITAQUÉ

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2021 sous le numéro de dépôt 3419

ITAQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 16 550 000 euros
Siège social : 107 Allée François Mitterrand
76100 ROUEN

RCS ROUEN 841 624 414

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 MARS 2021**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - ROUEN

Acte déposé le :

28 AVR. 2021



L'an deux mille vingt-et-un,
Le 31 Mars,
A 17 heures,

Monsieur Marc LAUBIES, demeurant 5 Rue Aretha Franklin 76000 ROUEN,

Propriétaire de la totalité des 165 500 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société
ITAQUE,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- *Nomination d'un Commissaire aux Comptes,*
- *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes, décide de nommer la Société SEC BURETTE, domiciliée 9 Rue Malatiré 76000 ROUEN, en qualité de Commissaire aux Comptes, pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

La Société SEC BURETTE a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Marc LAUBIES